

Dix champs d'expériences culturelles pour une rénovation de l'organisation des contenus de l'enseignement de l'EPS. Présentation (document I)

*R Dhellemmes janvier 2015, en collaboration avec
T. Tribalat, S. Testevuide, et Y. Lemonie (Cedreps)*

VERSION d'étape datée du 9 janvier 2015

Pourquoi expériences ? Pourquoi culturelles ?

Si on considère le développement actuel de la variété des formes de pratiques sociales corporelles, leur hybridation, la créativité des pratiquants, on ne peut plus répondre à l'exigence d'une formation complète et équilibrée en EPS en s'appuyant uniquement sur une classification des APSA quelle qu'elle soit. Outre le risque d'un formalisme réducteur (on ne peut embrasser le tout), celui de débats sans fin sur les catégories représentatives de l'ensemble du patrimoine classique des APSAD serait fortement probable. Une EPS contemporaine ne peut plus s'inscrire dans une vision obsolète d'un patrimoine figé des pratiques sociales physiques, sportives, artistiques. Il devient donc nécessaire de poser la question autrement.

Nous pensons que le patrimoine des pratiques doit s'articuler aux nouveautés en mettant en avant la question de « *ce que vivent les pratiquant, ce qu'ils recherchent en s'éprouvant corporellement...* ». La transmission de la culture passe à la fois par ce qui est vécu par le pratiquant, par l'activité qu'il mobilise dans cette pratique et par l'appropriation en acte des connaissances relatives à l'APSA. De ce point de vue, le recours au concept d'expérience pris dans le sens de « *ce qu'il y a à vivre, réaliser, ressentir* » nous paraît fécond dans la mesure où il est assorti du qualificatif « culturelle », même si on sait que toute expérience humaine est culturelle. En effet si le sujet vit pour lui-même un engagement moteur et affectif, d'autres avant lui l'ont fait et ont trouvé des solutions adaptatives formalisées et « sédimentées » dans les savoirs techniques, substrat d'une culture propre à chacune des spécialités.

Des expériences culturellement « signifiantes » ...

Ces expériences sont culturellement signifiantes, du point de vue de l'EPS quand elles permettent de faire vivre aux élèves, des mobiles, des émotions en relation avec l'engagement physique, de s'approprier des savoirs, des techniques pour être efficace. Également pour qu'elles conduisent à des formes de socialisations construites pour être partagées. Certaines des expériences proposées ici peuvent se dérouler dans **des milieux physiques différents** : l'eau (dedans, dessus), la terre, l'air, (trampoline, plongeon), environnements artificiel ou naturel ; **avec des mobiles différents** : performer, gagner une compétition, s'éprouver, rechercher le bien-être ... ; **dans des environnements sociaux divers** construits pour rendre les performances réalisées visibles et signifiantes pour les divers acteurs impliqués : ceux qui réalisent, ceux qui regardent, en alternance bien entendu.

Au croisement des expériences culturelles retenues pour l'EPS, des milieux physiques d'expression, des mobiles d'engagement dans l'action, les Activités Physiques, Sportives, Artistiques et de Développement (dites APSAD dans notre milieu professionnel) constituent des pratiques spécialisées qualifiées habituellement de « pratiques sociales de références ». Chacune de ces spécialités s'inscrit dans un contexte culturel propre, qu'elles soient enseignées depuis longtemps en milieu scolaire, (gymnastique) ou plus récemment introduite (badminton). Le développement rapide de formes nouvelles de pratiques sociales par aménagement des pratiques d'origine (beach-volley, street-ball), par hybridation (escalade de vitesse), ou métissage (hip hop), placent les classifications d'APSA en cours dans le milieu scolaire, devant de nombreuses contradictions. Ces contradictions s'accroissent si on considère la demande des élèves d'une contemporanéité des pratiques qui leur sont proposées. Notre proposition tente de dépasser ces contradictions en recentrant notre discipline sur des objets de savoir que doivent s'approprier les élèves, et en redonnant la responsabilité du choix des APSAD aux équipes EPS d'établissement. On rappellera cependant les trois éléments essentiels suivants :

Le premier part du constat que les formes « hybrides » de pratiques sociales en progression croissante, ne sont possibles que si les pratiquants maîtrisent les types de locomotion qu'elles imposent, par exemple rouler sur un vélo avant de réaliser des figures en BMX ; savoir nager vite avant de s'engager en Water Polo. Le second élément est qu'en milieu scolaire, les pratiques se réalisent toujours au sein de groupes d'élèves, et s'adressent à chacun d'entre eux, ce qui suppose de relativiser l'exploit individuel ou la performance hors norme. Les obligations éthiques de l'école sont bien de s'adresser à tous, de faire partager des valeurs communes. Le troisième élément porte sur les contraintes spatio-temporelles et matérielles du cadre scolaire. Chaque leçon s'inscrit dans un temps contraint, dans un espace pas toujours aménagé selon les normes techniques des pratiques sociales dites de référence. Ces contraintes modifient forcément les formes de pratiques d'origine, même si d'autres raisons pèsent également sur la transposition de ces pratiques.

Ces conditions remplies, les champs d'expériences culturelles pourront donc également se combiner en milieu scolaire pour donner lieu à des pratiques scolaires hybrides (exemple le duathlon en couple nager-rouler) comme c'est déjà le cas actuellement.

... Et porteuses d'objets de savoir

Une culture scolaire des APSAD se conçoit donc au travers d'expériences culturelles finalisées par l'appropriation d'objets de savoir. Cette appropriation se réalise de multiples façons qui se situent entre deux modalités complémentaires. Soit des apprentissages incidents : les élèves affrontent alors des situations complexes sans qu'il y ait volonté de systématisation de certaines acquisitions ; soit une centration systématique sur un objet de savoir à l'étude. Ce dernier est alors développé, explicité et institutionnalisé.

Les conditions pour que le groupe classe vive réellement la forme de pratique proposée comme une expérience culturelle répondent à un des aspects de la pensée d'Henri Wallon qui propose: « *ce n'est pas le milieu qu'il faut aménager, mais les relations du sujet avec le milieu* ». Nous ajouterions que ces relations sont orientées par l'intentionnalité qui organise l'action. Ces conditions doivent être définies.

Ce serait par exemple les suivantes :

- La situation est nouvelle au sens où le sujet possède suffisamment d'éléments pour y entrer mais certains lui sont inconnus.
- Les particularités de cette situation sont perçues d'abord intuitivement, progressivement en la vivant. Ces particularités placent d'emblée les élèves face à une forme d'épreuve. Nous avons proposé le terme de forme de pratique scolaire pour qualifier cette situation.
- Les élèves se confrontent à un objet peu familier qu'ils vont découvrir en pratiquant.

Les élèves passent ainsi progressivement d'un retentissement émotionnel immédiat d'entrée dans l'action, qui sollicite leur motricité usuelle, à un engagement dans une pratique, qui peut devenir source d'intérêt pour une maîtrise technique et corporelle. Ce processus est sous la responsabilité de l'enseignant qui l'organise en appui sur les interactions sociales dans sa classe.

Le sens de cette proposition

Il ne s'agit en aucun cas dans au travers de ces propositions, d'une classification d'APSA, ni d'une typologie exhaustive de toutes les formes culturelles de pratiques motrices. Il s'agit ici d'un **outil d'organisation des pratiques scolaires des élèves pour l'EPS** orienté par l'acquisition d'objets de savoir considérés comme indispensables pour le futur citoyen pratiquant. Cet outil est construit en appui sur des propositions antérieures de programmes, sur des éléments de recherche en didactique des activités physiques, en ergonomie et sur des propositions d'experts suite ou non à des entretiens d'explicitation.

Ces propositions n'ont pas vocation de s'articuler aux compétences propres des programmes actuels. Elles se substituent à ces dernières en mettant l'accent sur le type d'activité que les pratiquants doivent mobiliser. Cette activité adaptative qualifie les cultures corporelles que l'école doit proposer aux élèves. Sans rompre avec une vision culturelle des contenus de l'EPS, elle devrait conduire à des ruptures avec les propositions actuelles de programme organisées sur l'empilement d'APSA. Rompre également avec la notion de « niveaux de pratique » dans les APSAD qui fondent plus ou moins les progressions. Elle doit orienter des propositions de programme à venir en permettant **de cibler des objets de savoir en EPS** (thèmes et objets d'enseignement) en relation avec les expériences culturelles du programme. Ce sont ces objets de savoir qui seront en progression. Ce ciblage intègre bien entendu d'abord les cinq domaines du socle, et les missions prioritaire de l'EPS par cycle et par ailleurs les diverses contraintes évoquées précédemment.

Les tableaux proposés ci-dessous constituent une première approche pour caractériser ces expériences culturelles à partir de l'explicitation d'une part, du sens de **l'engagement dans l'action et des conditions de pratique** (ce qui est impersonnel) et d'autre part, de ce que le pratiquant doit mobiliser comme **activité adaptative pour rompre avec ses organisations motrices spontanées**. Ici il s'agira ici d'hypothèses sur le rapport contraintes/ressources qui va structurer l'activité des pratiquants. Ce sont bien entendu, des modèles provisoires à mettre en débat. Mais nous restons convaincus que si on veut faire vivre une « tranche de vie » d'une pratique, il importe d'identifier dans cette pratique ce qui est structurant. Ce qui est structurant c'est d'avoir à affronter plus ou moins, une voir plusieurs contradictions lors de son engagement dans l'action. Pour nous de ce point de vue, l'expérience est culturellement

signifiante si le pratiquant se confronte à ces contradictions. Par exemple en natation, le corps doit à la fois être propulseur et propulsé. Le corps propulsé doit éviter toute forme de freinages (propriétés d'un projectile dans l'eau) ; or, le corps propulseur produit des sources de freinage : une contradiction à traiter en permanence dans la construction du nageur.

L'activité adaptative renvoie de ce point de vue à la maîtrise progressive d'un rapport contradictoire comme par exemple encore la question de la prise de risque dans toute activité athlétique (qui n'est pas de l'athlétisme soulignons le encore). Le rapport contradictoire entre le contrôle nécessaire de l'action, et la nécessité d'agir avec une forte intensité, conduit à un risque de perte de contrôle. Ce qui implique de moduler finement l'intensité.

Le recours à telle ou telle expérience sera réalisé en fonction de sa pertinence pour le cycle d'enseignement, sa pertinence également avec les thèmes d'enseignement correspondants. Ces catégories d'activités ne sont pas superposables à une classification de spécialités, d'APSA. L'activité athlétique par exemple n'est pas de l'athlétisme au sens sportif. Elle peut ainsi se dérouler en milieu aquatique ou sur un support glissant. L'escalade à vue relève du troisième champ d'expérience, alors que l'escalade de vitesse relève du premier. Le water polo relève du second champ ainsi que du septième etc. ...

Les thèmes d'étude seront articulés à ces champs d'expériences, indépendamment des spécialités (APSA). Des objets d'enseignement propres à ces spécialités seront formulés pour les APSA proposées aux élèves en milieu scolaire. Ce travail est en cours. Il s'appuie sur les propositions antérieures de programme, sur le corpus disponible aujourd'hui dans la littérature professionnelle.

10 Champs d'expériences culturelles. Document 2 : Tableaux

	Sens de l'engagement dans l'action et conditions de pratique	Modélisation de l'activité adaptative déployée par le sujet pratiquant (à mettre en débat)
1. activité athlétique (Dhellemmes) ¹	Il y a pratique athlétique quand sont recherchés, des déplacements, projection de soi, ou d'engin visant à agrandir l'espace et/ou à diminuer le temps, dans différents milieux. Le résultat de l'action – performance – est mesurable dans l'espace, dans le temps. Le milieu de pratique garanti une stabilité des conditions de réalisation. La confrontation peut être directe (type course) ou différée (concours).	<i>Le pratiquant doit établir un rapport entre une prise de risque de perte de contrôle de l'action et la nécessité d'une intensité d'effectuation élevée. Il doit donc moduler finement cette intensité et gérer la probabilité de perte de contrôle. La réussite de l'action est liée à l'optimisation des ressources disponibles. Le pratiquant exerce une activité de recherche de procédure efficace entre les essais. Concentration et recherche d'éléments pertinents à incorporer au projet d'action constituent des éléments clés de réussite. L'équilibration n'est plus réactive : elle est mise au service de la propulsion, lors d'anticipations posturales. Le pratiquant découvre et exploite l'effort physique et certaines des propriétés biomécaniques de son corps</i>

¹ La rédaction des rubriques a été régulée collectivement, et prise en charge par un rédacteur en particulier

2. Activité de locomotion aquatique, sécuritaire et performative (collectif)	Le pratiquant organise son déplacement dans les multiples dimensions de l'espace aquatique en interagissant avec les contraintes du milieu pour répondre à une intention dans un champ de règles définies soit pour performer (nager plus longtemps, nager plus vite) soit pour se sauver et/ou sauver autrui.	<i>En fonction des intentions qui orientent la locomotion [se sauver ; sauver autrui ; performer ; rechercher du bien être], le pratiquant coordonne ce qui relève des relations entre se propulser/s'équilibrer/respirer et s'informer. L'accent est alors mis sur l'une ou l'autre de ces fonctions. La fonction propulsive restant organisatrice des autres fonctions. L'organisation du déplacement pose prioritairement l'enjeu de l'interaction, de l'interdépendance pour le pratiquant entre les différents champs de contraintes : respiratoires, (ré) équilibratrices, propulsives, informationnelles et énergétiques pour trouver une réponse optimale en lien avec l'intention formulée et ses propres capacités.</i>
3. activité de locomotion en milieu incertain, inhabituel, naturel (Testevuide)	Engagement seul ou à deux en vue de réaliser un parcours partiellement déterminé, avec ou non des éléments imprévus, nouveaux, dans un milieu physique quasi-naturel, variable et sans risques objectifs. Les expériences consistent ici à élaborer, conduire et adapter un déplacement avec ou sans engin sur un itinéraire de distance adaptée, matérialisé. Les mobiles pourront solliciter l'agilité, le vertige ...	<i>L'engagement dans le milieu physique sollicite de nouveaux modes de coordination entre équilibration/propulsion/orientation. Il sollicite également des modes de conception d'itinéraires nouveaux en fonction des différentes contraintes du milieu et de l'incertitude qu'elles produisent. La dépense physique nécessaire à la progression suppose une gestion globale sur l'itinéraire conçu. Les risques et dangers potentiels sont perçus et assumés seul ou à deux. Dans ce dernier cas, les rôles sont différenciés et assumés en alternance. L'usage d'engins suppose que leurs propriétés soient intégrées à celles de l'activité corporelle. Par exemple rapport équilibration direction de la trajectoire en bicyclette ; usage des sécurités en escalade.</i>

4. activité gymnique individuelle, collective. (Collectif)	Il s'agit ici d'une pratique individuelle ou collective de conception et de production de formes corporelles plus ou moins conventionnelles, coordonnées entre elles, [enchaînement]. Ce qui est produit peut aboutir à un code. Les réalisations sont vues et jugées au cours d'une prestation instituée supposant comparaison et compétition	<i>Les prestations sont orientées vers l'acrobatie (figures) ou vers l'esthétique (silhouette). Dans le premier cas, le pratiquant est conduit à une transformation des fonctions locomotrices des membres supérieurs et de l'équilibration spontanée (inversion de la verticale). Dans le second cas il aura à transformer l'usage spontané de ses fonctions posturales lors d'attitudes et de déplacement remettant en cause l'équilibration habituelle.</i>
5. activité d'affrontement duel, médiée par l'envoi d'un objet (Testevuide, Dhellemmes)	espace séparé Seul ou à plusieurs, s'engager dans une relation alternée grâce à une production de trajectoires d'un projectile (volant, balle) instrumentée (raquettes..), ou non dans un espace limité. L'intention est de mettre l'autre dans l'impossibilité de maintenir l'échange d'un projectile en le maintenant soi-même. La médiation de cette pratique d'affrontement se réalise par des engins projetés (balles, volants), avec ou sans objet propulseur [raquette]. Le jeu peut se jouer seul ou à plusieurs. Cette pratique peut se décliner en pratique d'opposition coopération collective d'espace séparé [badminton en double] ; Pas d'échange possible entre partenaire espaces interpénétrés [pelote basque] les frappes se réalisent en alternance. Pas d'échange possible entre partenaire.	<i>Les déplacements se réalisent en fonction de la perception dans l'échange, d'un rapport de force. Dominer, c'est prendre l'initiative de la réduction de l'espace qui me sépare de l'adversaire pour le placer en crise de temps. Les prises de décisions du pratiquant se traduisent par des envois, des déplacements entre les envois (balle qui va et balle qui vient) pour rompre ou continuer l'échange. L'activité adaptative requise suppose de sortir de l'alignement œil/raquette/cible, de frapper hors du plan vertical médian du corps. Le pratiquant doit donc construire une mise à distance de la rencontre balle/raquette en construisant un point virtuel (et fugace) de rencontre, condition pour enchaîner des trajectoires variées. En outre, les lieux d'envoi ne doivent plus être visés directement, le regard étant centré sur la rencontre balle/raquette. La zone à atteindre considérée comme favorable pour prendre l'initiative de la rupture d'échange sera le produit d'un espace « représenté ».</i>

6. activité d'affrontement duel (combats de préhension, de percussion, de touches) (Dhellemmes)	Cette pratique suppose de neutraliser un adversaire au moyen des règles constitutives de la spécialité concernée (faire sortir de l'espace de combat, toucher une zone corporelle définie, déséquilibrer l'adversaire, l'amener au sol ...). Les zones de pratique sont définies et en rapport avec un espace orienté ou non. Le combat peut être médié par une arme (Kendo).	<i>Les pratiquants déploient une activité d'affrontement dans un rapport corporel de proximité ; de combat [percussion, préhension], médiée ou non par une "arme" (escrime). L'activité adaptative suppose une perception dans le temps du combat, de l'alternance des rapports de domination (dominant dominés). Cette perception organise la prise d'initiative de la réduction de l'espace qui sépare les deux adversaires (espace proche et intime).</i>
7. activité d'opposition coopération collective (collectif)	Espaces interpénétrés. Tous les joueurs ont accès à toutes les zones du terrain. Le but du jeu consiste à conquérir le terrain de l'autre (espace orienté) pour faire accéder une balle jusqu'à un à un espace de marque. Cette marque se réalise sous forme de tir, de rupture d'échange et/ou de dépose. Espaces séparés Prototype : le volley ball	<i>La construction d'un accès (direct ou différé) à la cible suppose une différenciation fine des rôles socio-moteurs en rapport avec une structuration spatiale. La nécessité de coordonner les décisions des joueurs dans une activité collective et dans des conditions aléatoires sollicite les ressources perceptivo décisionnelles. Les joueurs porteurs de balle, non porteurs prennent des initiatives d'action en relation avec le rapport de force qui les oppose à leur(s) adversaire(s). Ces initiatives s'appuient sur une langue de jeu. Les joueurs de l'équipe opposée protègent leur cible, freinent la progression de la balle vers la cible, tentent de récupérer la balle. La permutation des rôles équipe en possession de la balle/équipe défenseure est quasi instantanée.</i>

8. activité de représentation corporelle artistique (Tribalat)	Réaliser une prestation individuelle ou collective sur les modes de l'exploit, de la sensibilité. Partager, apprécier cette évocation au travers d'une prestation préparée, organisée, planifiée dans le temps, effectuée et présentée dans un lieu dédié ou non.	Activité d'énonciation consistant à rendre présentes, des représentations sensibles par une mise en jeu éprouvée des propriétés plastiques, poétiques, théâtrales, musicales, physiques, sémantiques du corps Activité de re-questionnement, de ré-interrogation, des « allants de soi » d'une relation sensible et quotidienne au monde. Activité de création : Les Seules contraintes sont celles que l'artiste se donne à lui-même pour déployer cette activité, se mettre à distance, prendre un risque au regard des conventions existantes (utilisation signifiante ou esthétique de l'espace par exemple). L'artiste s'autodétermine dans son projet. Subversive et transgressive, sa pratique interroge dans l'effectuation, la relation forme/matière. Ici les formes libres que le corps peut réaliser (avec ou sans objet) en lien avec les propriétés du corps. Activité de réception : changer le regard sur le monde en créant une condensation de sens qui touche, sidère par celui qui fait, celui qui regarde.
9. activité d'intervention sur soi par l'activité physique (Dhellemmes)	Pratique d'intervention sur certaines de ses propres propriétés corporelles pour produire sur soi des effets immédiats et/ou différés appréciables objectivement et subjectivement.	Le pratiquant mobilise une attention particulière aux effets que produit - la dépense physique qu'il s'impose à lui-même (notion de charge) ou - le contrôle respiratoire et tonique sur certains aspects de son fonctionnement corporel. En fonction d'intentions diverses (du bien être immédiat au développement systématique et planifié des ressources), il utilise les traces et les effets cumulés de séquences de pratique pour mettre en perspective des transformations dans le moyen terme.

10 Activité de projection précise d'objets (Dhellemmes)	Recherche de précision lors d'une pratique de projection d'objets réalisée avec ou sans engin, visant l'atteinte d'une cible. La répétition de jets (séries) conduit le pratiquant à la recherche d'une régularité de ses réalisations	<i>Les ressources corporelles propulsives, les conditions d'une visée efficace, le maintien d'une posture équilibrée et un contrôle respiratoire sont sollicitées. La recherche d'une optimisation des coordinations entre les diverses fonctions (respiration, propulsion, équilibre) organise les retours sur les réalisations et les projets d'action, lors de séries de projections.</i>
---	---	--

Pour chacune de ces expériences corporelles, des thèmes d'étude sont proposés. Des objets d'enseignement doivent être spécifiés dans les spécialités sportives, artistiques et de développement ...

Le point de vue développé ici est celui de l'activité du pratiquant confronté aux contradictions d'un champ de pratiques déterminé. L'identification de cette activité doit conduire à la détermination d'objets de savoir que les élèves doivent s'approprier. Ces propositions concernent le rapport des enseignants aux objets de savoir de l'EPS. Ce que l'élève doit réaliser pour montrer qu'il a intégré les contenus de l'enseignement dans un contexte plus ou moins standardisé (compétences) est placé dans la partie « référentiels » du curriculum.

Les tableaux devraient être complétés par des thèmes d'étude pertinents, en fonction des cycles d'enseignement, et par des listes d'APSAD auxquelles correspondraient des objets d'enseignement (en travail dans le cadre du CEDREPS)

L'ensemble de ces propositions devrait être discuté et amendé. Le débat sur ces modèles par exemple est la plupart du temps négligé alors que les incompréhensions relèvent la plupart du temps de ce registre. N'en prenons qu'un seul exemple, celui des spécialités athlétiques pour les épreuves du Baccalauréat, véritable culture scolaire de « l'activité athlétique ». Les autorités fédérales se sont d'abord opposées à ces propositions avant de les considérer comme valides après débats sur le modèle sous jacent aux propositions.